



Rencontres de la transition énergétique 2017

Compte-rendu de l'atelier intitulé « Comment se saisir collectivement de l'opportunité de l'élaboration des SRADDET pour intervenir dans les politiques régionales de transition énergétique ? » du jeudi 18 mai 2017.

Avec :

- une présentation du SRADDET, nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (contenu, calendrier, enjeux politiques) par **Charlotte Izard**, responsable Climat et Territoires du Réseau Action Climat (*voir diaporama*)
- un retour d'expérience local de **Joseph Wolfers**, chargé de mission thématique Energie Climat de France Nature Environnement en PACA, sur l'élaboration du SRCAE (schéma régional Climat-Air-Energie).

Récit de Joseph Wolfers sur les différentes étapes de la participation au SRCAE.

- Elaboration des propositions : cette réflexion est menée en lien avec les bénévoles ancrés localement et coordonnée par des chargés de mission thématiques ; une des difficultés réside dans le fait de faire comprendre l'importance du schéma aux acteurs locaux. Il faut aussi avoir la capacité de mener des réflexions transversales sur plusieurs thématiques au sein d'un même territoire (transport, énergie, biodiversité...)
 - Concertation avec les institutions locales et présentation des propositions. France Nature Environnement, en tant que fédération, était un interlocuteur identifié pour les institutions, elle a pu naturellement être invitée aux réunions et aux consultations. Suite à la concertation, il est difficile de constater comment certaines propositions ont été retenues et incorporées dans un texte fleuve, « coquille vide », afin ensuite d'élaborer un « avis » sur ce texte : les propositions théoriques ne doivent pas être décalées par rapport aux enjeux locaux, elles doivent être concrètes.
 - Conclusion : un travail de longue haleine qui demande de la coordination et représente un investissement en temps de la part des associations locales qui n'est pas financé. Pas de garantie d'obtenir un résultat, et crainte que le document soit rangé dans un tiroir et « pas suivi d'effets ».
- suivi d'un atelier de travail en petits groupes, dont l'objectif est de structurer une action locale engageant plusieurs associations pour porter une vision territoriale de la transition énergétique et apporter une expertise à l'occasion de l'écriture des SRADDET. La discussion se déroule autour de trois points : pourquoi ma structure

serait-elle légitime à donner son avis sur le SRADDET, quels sont les intérêts et les pré-requis d'une action collective (multi-asso), et ses modalités ?

Voici quelques pistes de réponses élaborées par les participants :

> **La légitimité des associations est claire** : elles peuvent apporter une expertise plus neutre et objective dans l'intérêt général, s'assurer que les caractéristiques du territoire soient bien prises en compte, et engager tous les acteurs locaux pour une future mise en œuvre du schéma.

Pour les élus Tepos par exemple, leur légitimité réside dans le SCOT ou PLU qu'ils ont déjà mis en œuvre, et qui seront « encadrés » par le schéma régional, ils doivent avoir leur mot à dire et en débattre collectivement.

> **Les intérêts de cette action collective** : l'enjeu de cette participation est d'être mieux reconnu comme acteur de la transition énergétique, en tant que réseau régional CLER, et travailler avec plus de proximité avec tous les acteurs de la transition énergétique, sur un objectif précis même s'il est ponctuel.

Le SRADDET représente une opportunité de structuration régionale. Il s'agit également de mutualiser les expertises et les moyens au niveau local, en cohérence avec les actions de lobbying menées par le CLER à tous les échelons territoriaux, du global au local. L'approche méthodologique d'une région vertueuse, pour construire cette mobilisation, pourra être reproduite dans une autre région.

C'est enfin l'occasion d'avoir de vrais débats contradictoires au niveau local sur les thématiques qui nous lient (comment concilier biodiversité et éolien, par exemple), de pousser des thématiques fondamentales pour la transition énergétique mais pas toujours incluses (comme l'alimentation), et de poser la question d'une gouvernance territoriale/démocratie participative sur le sujet de la transition écologique à l'échelle de la région. Là encore s'appuyer sur l'expérience des régions (Bretagne) où cela marche déjà.

> **Les pré-requis** : il faut être en capacité de se coordonner localement (de s'organiser autour d'un chef de file?) et se mettre d'accord sur un positionnement politique commun (cela est facile entre deux associations partenaires, mais moins si l'on inclut tout autre acteur aux intérêts divergents tels que les collectivités selon son bord politique ou les entreprises).

Profiter de l'appui du CLER pour un éclairage juridique et des propositions politiques globales (positionnement national à adapter localement pour ne pas réinventer l'eau chaude à chaque fois). S'appuyer sur les scénarios qui font référence, tel négaWatt.

> Les modalités/pistes d'action :

- ne pas oublier les Tepos/élus, mobiliser les intercommunalités alliées et rencontrer celles qui bloquent.
- renforcer les liens avec les fédérations régionales de FNE
- renforcer les liens avec les techniciens énergie-climat à la Région pour répondre à leur besoin et comprendre le fonctionnement de la concertation
- structurer les adhérents du CLER en régions et donc besoin d'une mise à disposition des listes des adhérents CLER par région.
- réfléchir aux autres outils (retour d'expérience/initiatives concrètes) que le CLER peut apporter/sensibilisation.
- quels sont les acteurs avec lesquels mener des alliances (même ponctuels) ?
- faire une proposition d'action à la Région, avec un financement, pour établir : une

cartographie des acteurs associatifs et des actions sur le territoire, définir les grands objectifs et enjeux régionaux du SRADDET, organiser une rencontre, un séminaire pour construire le réseau, élaborer une carte ouverte des acteurs et des actions structurantes du SRADDET.

- poser la question du temps et de la difficulté de moyens : difficile de participer à toutes les réunions. En posant un socle commun sur lequel agir, on peut passer moins de temps à débattre, répartir les réunions.